

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 1<sup>e</sup> JUIN 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin.

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale.

**Sont absents :** M. Philippe-Denis Richard, M. Michel Fréchette et M. Patrick McDonald, conseillers municipaux

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2015-06-186**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
  - 2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015;
  - 2.2 Séance de consultation publique du 4 mai 2015;
- 3. Pétitions**

*Aucune*
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Appel à la Solidarité du monde municipal – Protection de l’eau souterraine;
  - 4.2 Invitation à l’assemblée générale annuelle de l’OBVBM;
  - 4.3 Résolution du Canton de Hatley concernant la tarification des services de la Sûreté du Québec;
  - 4.4 Résolution de la municipalité d’Austin en appui à la municipalité du Canton de Potton pour le maintien des services du CLSC;
  - 4.5 Confirmation de la composition de l’exécutif de l’ARPELA;
  - 4.6 Demande de l’ALPL concernant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Parc Marc-Aurèle;
  - 4.7 Demande de M. Pascal Taschereau de réduire la vitesse à 30 km/h, entre la route 112 et le pont de la voie ferrée, sur le chemin d’Orford-sur-le-lac;
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
  - 5.2 Vente du pavé uni;
  - 5.3 Autorisation du versement de 8 000 \$ à l’école du Val-de-Grâce;
  - 5.4 Interruption du paiement des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec Poste de la MRC de Memphrémagog;

## **6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2015;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2015;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2015;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Embauche de trois animateurs pour le camp de jour 2015;
- 7.2 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;
- 7.3 Embauche d'un(e) préposé(e) au bureau d'accueil touristique (BAT);
- 7.4 Fermeture de la rue des Pins dans le cadre des Journées de la Culture;
- 7.5 Résolution d'appui aux Correspondances d'Eastman;
- 7.6 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;
- 7.7 Achat d'une table à langer pour le Chalet des sports;
- 7.8 Achat de mobilier urbain;
- 7.9 Mandat à ADSP architecture + design pour le bureau d'accueil touristique;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Embauche de deux nouveaux pompiers;
- 8.3 Retrait d'un pompier temps partiel;
- 8.4 Signature de l'entente intermunicipale sur la protection contre les incendies avec Bolton-Est;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 21 mai 2015;
- 9.2 Autorisation de dépense pour le rechargement des chemins;
- 9.3 Remplacement de glissière de sécurité sur la rue de l'Escalade;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de février 2015;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de février 2015;
- 10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 mai 2015;
- 10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2015;
- 10.5 Éradication de la berce du Caucase – mandat à M. Christian Thiffault;

## **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 avril 2015;

## **12. Demandes de dérogation mineure**

### **13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

- 13.1 Demande pour construire une remise de 10 x 16 pi au 5 rue des Wapitis, lot 3 482 445;
- 13.2 Demande pour ajouter un balcon de 5 pi x 13 pi au 367 rue Principale, lot 4 380 182;
- 13.3 Demande pour agrandir une résidence au 7 chemin du Parc, lot 2 235 765;
- 13.4 Demande pour construire une remise de 12 x 18 pi au 36 rue de Céphée, lot 2 235 671 ;
- 13.5 Demande pour construire deux gîtes en forêt sur le chemin de l'Escalade, lot 2 236 133;
- 13.6 Demande pour ajouter un puit de lumière sur le toit. La résidence est située au 169-7 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 410;

## **14. Rapport sur l'émission des permis**

## **15. Avis de motion**

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-05 portant sur les nuisances;

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08 afin de mettre à jour la définition d'habitation bifamiliale;

## **16. Règlements**

16.1 Adoption du règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08;

16.2 Adoption du premier projet de règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;

## **17. Affaires nouvelles**

## **18. Période de questions**

## **19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

### **2.1 Séance ordinaire du 4 mai 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-187**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **2.2 Séance de consultation publique du 4 mai 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-188**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 4 mai 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **3. PÉTITIONS**

*aucune*

## **4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Appel à la Solidarité du monde municipal – Protection de l'eau souterraine;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-189**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

**ATTENDU QUE** ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

**ATTENDU QU'**un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

**ATTENDU** les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers;

**ATTENDU** l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1;

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élu-E-s municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

**ATTENDU QU'**il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** la municipalité d'Eastman se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**4.2 Invitation à l'assemblée générale annuelle de l'OBVBM;**

Le conseil prend acte.

**4.3 Résolution du Canton de Hatley concernant la tarification des services de la Sûreté du Québec;**

Le conseil prend acte.

**4.4 Résolution de la municipalité d'Austin en appui à la municipalité du Canton de Potton pour le maintien des services du CLSC;**

Le conseil prend acte.

**4.5 Confirmation de la composition de l'exécutif de l'ARPELA;**

Le conseil prend acte.

**4.6 Demande de l'ALPL concernant le 40<sup>e</sup> anniversaire du Parc Marc-Aurèle;**

Le conseil prend acte.

**4.7 Demande de M. Pascal Taschereau de réduire la vitesse à 30 km/h, entre la route 112 et le pont de la voie ferrée, sur le chemin d'Orford-sur-le-lac;**

Le conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment concernant le fait de sursoir au paiement de la Sûreté du Québec, la création de deux postes au développement économique, le règlement de contrôle intérimaire – quai, le sentier de motoneige entre Magog et Eastman et le projet Banque de terres.

**5.2 Vente du pavé uni;**

**RÉSOLUTION 2015-06-190**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un avis public dans le bulletin *Le Trait d'union* d'avril 2015 pour la vente du pavé uni entreposé au garage municipal;

**ATTENDU QU'**une seule proposition a été déposée;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil vende le pavé uni à Daniel Monette pour la somme de 600 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.3 Autorisation du versement de 8 000 \$ à l'école du Val-de-Grâce;**

**RÉSOLUTION 2015-06-191**

**ATTENDU QUE** les membres du comité intermunicipal de loisirs ont recommandé une aide financière à l'école du Val-de-Grâce pour l'amélioration du Parc-école à même le surplus accumulé des activités du comité, lors de sa rencontre du 21 octobre 2014;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise le versement de 8 000 \$ à l'école du Val-de-Grâce;

**QUE** ce montant soit pris à même la réserve du comité intermunicipal de loisirs.

**5.4 Interruption du paiement des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec Poste de la MRC de Memphrémagog;**

**RÉSOLUTION 2015-06-192**

**ATTENDU QU'en** janvier 2007, la MRC de Memphrémagog a signé une entente d'une durée de 10 ans avec le ministre de la Sécurité publique relativement à la fourniture de services policiers par la Sûreté du Québec;

**ATTENDU QUE** cette entente prévoit notamment, au regard de la présence d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, que :

- Rôles et responsabilités du CSP (art. 9) : participer au choix de l'emplacement du ou des postes de police, en fonction des exigences de sécurité publique et d'efficacité des services policiers ainsi que de la politique gouvernementale en matière de location ou d'acquisition de bâtiments.
- Emplacement du ou des postes (art. 10) : Le poste de police sera temporairement situé au 40, rue Don Bosco Sud à Sherbrooke. Un nouveau poste sera établi sur le territoire de la MRC de Memphrémagog dès que des locaux répondant aux besoins de la Sûreté du Québec seront disponibles. Dans la mesure où la localisation du nouveau poste est à proximité de l'échangeur 115 de l'autoroute 10 (...) le poste jumellera le poste autoroutier de l'Estrie.

**ATTENDU QU'**après 8 ans, cette clause du contrat n'a toujours pas été honorée par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU QUE**, malgré les efforts soutenus déployés par la MRC au cours des 8 dernières années afin d'en faciliter la réalisation, le gouvernement du Québec n'a pris aucun engagement quant à la construction d'un poste sur le territoire de la MRC, tant et si bien que les policiers de la Sûreté du Québec qui desservent notre territoire sont toujours postés à Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** cette situation réduit la présence policière sur notre territoire alors que, depuis 2007, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec ont payé annuellement, avec régularité et constance, entre 2,6 et 3,2 millions de dollars pour les services policiers et respecté, en tout point, les exigences qui leur incombent par le biais de cette entente de fourniture de services de police;

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre au cabinet de la ministre de la Sécurité publique du Québec, Mme Lise Thériault, le 15 octobre dernier, les représentants de la MRC ont pu présenter le dossier avec toute l'importance qu'il représente pour la MRC de Memphrémagog et rappeler leur impatience grandissante face à la réalisation du dossier;

**ATTENDU QU'à** ce jour, le gouvernement du Québec n'a toujours pas signifié à la MRC sa volonté de respecter les clauses de l'entente signée en 2007 relatives au poste de police, notamment celle prévue à l'article 10;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec / Poste de la MRC de Memphrémagog doivent mener une action concertée pour convaincre le gouvernement qu'il doit s'engager dans la réalisation d'un poste de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Memphrémagog;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la municipalité d'Eastman sursoie aux paiements des factures pour les services policiers de la Sûreté du Québec jusqu'à ce que le Gouvernement du Québec respecte la clause relative à la construction d'un poste de la SQ sur le territoire de la MRC, clause qui figure à l'entente de fourniture de services signée en 2007, et qu'il fournisse un calendrier de réalisation;

**QUE** copie de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, madame Lise Thériault, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur Pierre Paradis, au député d'Orford, monsieur Pierre Reid, au directeur général de la Sûreté du Québec, monsieur Martin Prud'homme, ainsi qu'à la MRC de Memphrémagog.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

### **6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-193**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2015 au montant de 91 715,05 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-194**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 mai 2015 et ce, pour un montant de 124 046,36 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2015;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-195**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 mai 2015, et ce, pour un montant de 46 414,37 \$.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Embauche de trois animateurs(trices) pour le camp de jour 2015;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-196**

**ATTENDU QU'**un appel public de candidatures a été effectué pour le poste d'animateur(trice) de camp de jour;

**ATTENDU QU'**au terme de cet appel, le comité de sélection formé de la coordonnatrice du camp de jour et de la coordonnatrice aux loisirs a retenu cinq candidatures pour une entrevue;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil embauche M. Antoine Dugas, Mme Flavie Pérusse et Mme Geneviève Lapierre au poste d'animateur(trice) de camp de jour, aux conditions établies pour ce poste.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.2 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-197**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité autorise leur passage sur la route 245 et la route 112, le dimanche 23 août 2015.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.3 Embauche d'un(e) préposé(e) au bureau d'accueil touristique (BAT);**

### **RÉSOLUTION 2015-06-198**

**ATTENDU QUE** les candidatures au poste de préposé au bureau d'accueil touristique ont été analysées par l'intervenante aux loisirs;

**ATTENDU QUE** les entrevues ont été tenues avec les meilleurs candidats par l'intervenante aux loisirs;

**ATTENDU** la recommandation de Mme Marie-Lou Laramée, intervenante aux loisirs;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil entérine la recommandation de Mme Marie-Lou Laramée pour l'embauche de Mme Patricia Meunier, selon les conditions spécifiées à l'annexe.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.4 Fermeture de la rue des Pins dans le cadre des Rendez-vous culturels;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-199**



**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise la fermeture de la rue des Pins, entre la rue Missisquoi et la rue Principale, le 4 et le 15 juillet 2015 de 12h à 16h, pour la tenue d'activités au *Parc du temps qui passe* dans le cadre des Rendez-vous culturels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.5 Résolution d'appui aux Correspondances d'Eastman;**

##### **RÉSOLUTION 2015-06-200**

**ATTENDU QUE** les Correspondances d'Eastman tiendra son évènement annuel du 6 au 9 août 2015;

**ATTENDU QUE** les Correspondances d'Eastman sollicite l'appui de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la municipalité appuie les Correspondances d'Eastman dans la tenue de son évènement annuel qui aura lieu du 6 au 9 août 2015 sur le territoire de la municipalité;

**QUE** la municipalité appuie les Correspondances d'Eastman à faire les demandes de permis nécessaires au bon déroulement des activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.6 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;**

##### **RÉSOLUTION 2015-06-201**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise les dépenses pour le Camp de jour pour les montants maximaux et items suivants :

**Activités** : Montant maximal de 3 000 \$

**Fournitures et accessoires** : Montant maximal de 2 800 \$

**Formation** : Montant maximal de 1 200 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7.7 Achat d'une table à langer pour le Chalet des sports;**

##### **RÉSOLUTION 2015-06-202**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise l'achat et l'installation d'une table à langer au Chalet des sports fournie par *Cherbourg*, au coût de 337,90 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7.8 Achat de mobilier urbain;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-203**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise l'achat de cinq tables à pique-nique auprès de ÉQUIPARC, au coût de 795 \$ / table (3 975 \$ + transport 250 \$ et les taxes applicables);

**QUE** cette dépense soit prise à même le Fonds pour la redevance pour fins de parcs et terrains de jeux.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **7.9 Mandat à ADSP architecture + design pour le bureau d'accueil touristique;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-204**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préparer les plans et devis pour la relocalisation du bureau d'accueil touristique dans les locaux de la Caisse populaire;

**ATTENDU QUE** le Centre financier Desjardins fait affaires avec la firme ADSP architecture + design et qu'il est souhaitable que l'aménagement du BAT soit en cohérence avec celui du Centre financier;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil mandate ADSP architecture + design pour la réalisation des plans et devis pour construction pour un montant maximal (à taux horaire) de 5 200 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le conseil prend acte.

### **8.2 Embauche de deux nouveaux pompiers;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-205**

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 20 mai 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** M. Marc-André Lavoie ainsi que M. Mickael Vallières soient engagés à titre de pompiers temps partiel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015;

**QUE** ces pompiers temps partiel soient engagés selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.3 Retrait d'un pompier temps partiel;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-206**

**ATTENDU** l'absence aux pratiques et interventions du pompier Alain Maisonneuve;

**ATTENDU QUE** ce pompier temps partiel ne dispose pas du temps minimum requis pour satisfaire aux exigences du service de sécurité incendie de la Municipalité;

**ATTENDU** les communications effectuées par la direction du service de sécurité incendie auprès de ce dernier afin de connaître son intention quant à son avenir de pompier temps partiel à Eastman;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de sécurité incendie datée du 21 mai 2015 de procéder au retrait de ce pompier de la liste des effectifs du service;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU QUE** le nom d'Alain Maisonneuve soit retiré de la liste des effectifs du service de sécurité incendie de la municipalité d'Eastman;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.4 Signature de l'entente intermunicipale sur la protection contre les incendies avec Bolton-Est;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-207**

**ATTENDU QUE** les municipalités d'Eastman et de Bolton-Est se sont entretenues sur les termes d'une entente intermunicipale afin qu'Eastman desserve la municipalité de Bolton-Est pour le service de protection contre les incendies;

**ATTENDU QUE** les deux municipalités se disent satisfaites des termes de cette entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils

estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente, conditionnellement à l'acceptation des conditions par Bolton-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 21 mai 2015;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 21 mai 2015.

### **9.2 Autorisation de dépense pour le rechargement des chemins;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-208**

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a sollicité deux fournisseurs pour la fourniture de 0 ¾ de classe B pour le rechargement;

**ATTENDU QUE** le coût à la tonne de Normand Jeanson excavation est le plus avantageux pour la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise une dépense maximale de 23 500 \$ plus les taxes applicables pour le rechargement des rues de la municipalité auprès de *Normand Jeanson Excavation inc*, tel que soumissionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.3 Remplacement de glissière de sécurité sur la rue de l'Escalade;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-209**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise le remplacement de la glissière de sécurité sur la rue de l'Escalade par l'entreprise RENOFLEX pour un montant de 1 950 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de février 2015;**

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de février 2015;**

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

### **10.3 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 mai 2015;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 14 mai 2015.

### **10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2015;**

Le conseil prend acte.

### **10.5 Éradication de la berce du Caucase – mandat à M. Christian Thiffault;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-210**

**ATTENDU QUE** de nombreuses colonies de berce du Caucase sont présentes sur le territoire d'Eastman;

**ATTENDU QU'**il en va de la protection de la santé et de la sécurité des citoyens;

**ATTENDU QUE** la seule méthode efficace pour l'éradication de la berce du Caucase est l'arrachage;

**ATTENDU** les effectifs réduits au département des travaux publics;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise l'embauche de M. Christian Thiffault, à titre contractuel, afin qu'il procède à l'arrachage de la berce du Caucase que sur les terrains municipaux et les emprises de rues municipales;

**QUE** le mandat de M. Thiffault soit pour la période de juin 2015 à août 2015, période cruciale de propagation de la berce du Caucase selon les conditions déterminées entre les parties;

**QUE** les frais reliés à ce mandat soient et sont assumés par le budget 2015 prévu à cet effet et payable sur présentation de factures approuvées par l'inspectrice en environnement.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

## **11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 14 avril 2015;**

Le conseil prend acte.

## **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

- 13.1 Demande pour construire une remise de 10 x 16 pi au 5 rue des Wapitis, lot 3 482 445;**
- 13.2 Demande pour ajouter un balcon de 5 pi x 13 pi au 367 rue Principale, lot 4 380 182;**
- 13.3 Demande pour agrandir une résidence au 7 chemin du Parc, lot 2 235 765;**
- 13.4 Demande pour construire une remise de 12 x 18 pi au 36 rue de Céphée, lot 2 235 671 ;**
- 13.5 Demande pour construire deux gîtes en forêt sur le chemin de l'Escalade, lot 2 236 133;**
- 13.6 Demande pour ajouter un puit de lumière sur le toit. La résidence est située au 169-7 chemin George-Bonnallie, lot 2 237 410;**

### **RÉSOLUTION 2015-06-211**

**ATTENDU QUE** les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

**ATTENDU QUE** les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 19 mai 2015 (rés. 2015-23 et 24);

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA à l'exception du point 13.5 pour lequel une nouvelle analyse est demandée.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

#### **15. AVIS DE MOTION**

##### **15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-05 portant sur les nuisances;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-05 portant sur les nuisances.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

##### **15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08 afin de mettre à jour la définition d'habitation bifamiliale;**

Je, Jean-Maurice Fortin, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-04 modifiant le règlement de zonage 2012-08 afin de mettre à jour la définition d'habitation bifamiliale;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## **16. RÈGLEMENTS**

### **16.1 Adoption du règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-212**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le règlement 2015-03 amendant le règlement de zonage 2012-08 soit et est adopté.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **16.2 Adoption du premier projet de règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08 et fixant la date de l'assemblée de consultation;**

#### **RÉSOLUTION 2015-06-213**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement 2015-04 amendant le règlement de zonage 2012-08;

Le présent projet de règlement 2015-04 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour la définition d'habitation bifamiliale.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 juillet 2015, à 19h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **17. AFFAIRES NOUVELLES**

## **18. PÉRIODE DE QUESTION**

**Mme Nathalie Lemaire, conseillère**, rappelle quelques dates importantes :

- 2 juin : Compost
- 6 juin : Fête de la pêche, écocentre mobile, distribution des arbustes
- Les jeudis : Hockey cosom
- 22 juin : Conférence André Champagne
- juillet : Spectacle pour enfant
- 15 juillet : Gloriette – Marjolaine Hébert

**M. Yvon Laramée, maire**, complète l'information sur la fête de la pêche et il félicite le Club de l'Âge d'Or pour l'acquisition d'un défibrillateur à la salle Missiquoise.

... ..

*M. Pierre Boutin apprécie la nouvelle signalisation au coin du chemin des Diligences et du chemin du Lac-d'Argent. Il demande des précisions sur le déménagement du BAT.*

*M. Alain Boyer demande si la municipalité a des détails sur une collecte de fonds pour les maladies du cœur. Il indique une problématique aux infrastructures de rue au coin du chemin du Théâtre et du Lac-d'Argent.*

*Mme Christine Cadoux demande des précisions sur les avis de motion sur les règlements concernant les résidences bifamiliales et les nuisances.*

*Mme Jeanne Lévesque encourage la municipalité à une plus grande sensibilisation des conséquences sur la santé de la berce du Caucase.*

*M. Claude Désautels demande des précisions sur la berce du Caucase et l'employé que la municipalité engage. Il demande des informations sur les statistiques de fréquentation du BAT.*

*M. Jacques Morissette renforce l'importance du rôle du BAT dans une communauté.*

*M. Serge Carreau exprime ses doléances sur l'état du pavé uni au noyau villageois. Il demande des précisions sur la demande de révision du règlement du secteur du lac Stukely.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2015-06-214**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les conseillers, la séance du conseil est levée à 20h27.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée,**  
Maire

---

**Caroline Rioux,**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière